

Sécurité Incendie – Chariots Elévateurs

Comprendre le risque

L'utilisation de chariots élévateurs dans des locaux commerciaux et industriels induit un nombre important de risques. Ces risques émanent des chariots élévateurs eux-mêmes mais aussi de l'environnement dans lequel ils sont utilisés.

Bien que les chariots élévateurs causent sans aucun doute bon nombre de problèmes relatifs à la sécurité et à la santé, le risque principal traité par ce guide est celui de l'incendie. Les incendies impliquant des chariots élévateurs résultant typiquement d'un court-circuit électrique, d'une maintenance insuffisante, d'installations de chargement / ravitaillement inadéquates, etc. Ces incendies peuvent avoir un impact immédiat, même si l'utilisation de chariots élévateurs n'est pas indispensable aux activités principales.

De nombreux incendies liés aux chariots élévateurs ont causé des dommages aux biens importants et dans des cas extrêmes, une perte complète des actifs d'un site.

Contrôler le danger

Les dangers associés à l'utilisation de chariots élévateurs doivent être correctement évalués afin de les éliminer, les réduire ou les contrôler et créer un environnement de travail sûr. Ceci est important non seulement pour protéger la situation financière de votre entreprise, mais aussi pour répondre à vos obligations légales.

Les chariots élévateurs communément utilisés dans les locaux commerciaux et industriels peuvent être alimentés au diesel, au Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) ou électriquement. Chaque type présente un danger spécifique. L'évaluation du risque d'incendie devrait donc être conduite sur la base du type d'appareil et de l'environnement dans lequel il est utilisé.

Ce document ne traite que des risques liés aux chariots élévateurs. Toutefois, les conseils détaillés ci-dessous sont également pertinents pour d'autres types de matériels de manutentions mécaniques, tels que les chariots élévateurs transversaux, les nacelles à ciseaux électriques, etc.

Les points détaillés ci-dessous devraient être considérés dans leur globalité pour créer un programme de management des risques intégré.



Management général

- Réaliser une évaluation des risques incendie et développer une check-list d'inspections adaptée.
- Maintenir une bonne tenue générale afin d'éliminer le stockage de combustibles inutiles, spécialement à proximité des zones de chargement ou de ravitaillement des chariots élévateurs.
- Les chariots élévateurs devraient être vérifiés fréquemment et soumis à une maintenance préventive planifiée en accord avec les prescriptions du fabricant ou du fournisseur de l'équipement.
- Des passerelles et des allées adéquates devraient être maintenues pour réaliser les manœuvres de chariots élévateurs en toute sécurité.
- Il est essentiel qu'une évaluation globale des risques potentiels de dommages dus aux impacts soit réalisée. Une attention particulière devrait être accordée pour éviter la survenue d'impacts sur les éléments de protection incendie passifs tels que les portes coupe-feu ou les murs coupe-feu et sur tout élément de la structure du bâtiment en général.
- Des risques bien connus étant associés aux panneaux sandwich (l'isolant combustible pouvant conduire à une rapide propagation d'incendie), les dommages dus à des impacts sur ces éléments devraient être évités.
- Pour les sites sprinklés, la réalisation d'une évaluation spécifique des risques de dommages dus à des impacts sur les têtes sprinklers, les canalisations et les vannes d'arrêt devrait être menée impérativement. Des commentaires similaires s'appliquent à l'égard d'autres installations de protection incendie telles que les Robinets d'Incendie Armés (RIA).

Sécurité Incendie – Chariots Élévateurs

- Lorsqu'un impact potentiel est identifié, une protection mécanique appropriée devrait être mise en place. Une telle protection devrait être conçue de telle façon qu'elle soit suffisamment robuste pour supporter de multiples chocs.

Chariots élévateurs électriques

- Le chargement de batteries devrait être réalisé dans un bâtiment détaché, non combustible, dédié et spécialement conçu à cet effet. A défaut, une zone spéciale de charge de batteries pourrait être utilisée.
- Cette zone de charge devrait être séparée des autres zones du site par la mise en place d'un compartimentage coupe-feu, offrant au moins une résistance au feu de 60 minutes.
- Si les conseils donnés ci-dessus ne sont pas réalisables, la charge devrait être réalisée dans une zone dédiée du site, qui devrait être exempte de matériaux combustibles. Un espace de 2m minimum devrait être maintenu entre le chargeur de batteries / chariot élévateur et tout combustible ou panneau sandwich ayant un isolant combustible.
- Les chargeurs devraient être installés sur un sol en béton ou solidement fixés sur un mur non combustible. En aucun cas, les chargeurs de batteries devraient être fixés à ou posés contre un mur en panneau sandwich possédant un isolant combustible.
- Lorsque c'est possible, des barrières devraient être installées autour des chargeurs de batteries afin d'éviter tout choc mécanique.
- Des disjoncteurs de protection devraient être installés sur tous les équipements de charge de batteries, spécialement des dispositifs de surcharge et de surtension.
- Le câble de connexion entre le chargeur de batteries et le chariot élévateur en charge devrait être aussi court que possible. Les câbles et les connecteurs devraient être maintenus en bon état et vérifiés fréquemment afin de repérer tout dommage. Quand ils ne sont pas utilisés, les câbles devraient être stockés de manière à éviter tout dommage mécanique.
- La propreté est extrêmement importante dans les zones de chargement de batteries. Ces dernières

Chariots élévateurs diesel

- Des modalités de stockage du carburant diesel appropriées sont un élément de sécurité important. Il devrait être contenu dans des fûts ou des réservoirs situés à l'extérieur, bien à l'écart des bâtiments et sur rétention afin de contenir les fuites ou les déversements.
- Les opérations de ravitaillement des chariots élévateurs devraient être réalisées en extérieur, à l'air libre, sur une zone dédiée.

Seuls des équipements de distribution certifiés devraient être utilisés. Lorsqu'un ravitaillement d'urgence est nécessaire, des bidons de sécurité

devraient être maintenues propres, rangées et exemptes de combustibles.

- De l'hydrogène est produit durant le chargement et peut entraîner un risque d'explosion sur le lieu de travail. Une ventilation suffisante naturelle ou mécanique devrait être mise en œuvre lorsque le chargement est réalisé dans un espace clos.



Les chariots élévateurs devraient être éteints durant le ravitaillement.

- Le personnel devrait être conscient des risques liés aux dispositifs d'échappements, moteurs et toute autre surface chaude potentielle. Ces zones devraient être maintenues exemptes de déchets.
- Le personnel autorisé à changer ou charger les batteries devrait être correctement formé. Des sessions de recyclage devraient être programmées à intervalles réguliers.
- Les outils utilisés pour l'installation ou la maintenance de batteries devraient être isolés électriquement et résistants à l'acide.
- Il devrait être interdit d'utiliser des flammes nues et de fumer dans les zones de chargement de batteries. Une signalisation rappelant ces consignes devrait être affichée.
- Lorsque l'évaluation des risques montre que c'est plus prudent, les dispositifs d'échappement devraient être équipés d'un pare-étincelles.

agréés devraient être utilisés. Les débordements et les déversements devraient être évités.

Chariots élévateurs GPL

- La valve de la bouteille de GPL devrait être fermée lorsque le chariot élévateur est inactif.
- Dans le cas où l'alimentation en GPL est sous la forme d'une cuve remplissant des bouteilles, des conseils particuliers devraient être suivis concernant l'installation et l'emplacement de la cuve.

En principe, elle devrait être située à l'extérieur, aussi loin que possible des bâtiments. Elle devrait être protégée par des barrières afin d'éviter tout choc mécanique.

- Le personnel impliqué dans les opérations de remplissage de bouteilles devrait être convenablement formé, et pleinement conscient des risques liés au feu et des précautions nécessaires.
- Les appareils alimentés au GPL ne devraient pas être utilisés dans des zones où ils sont exposés à des températures élevées, par exemple, à côté de fours, etc.
- Il devrait être interdit d'utiliser des flammes nues et de fumer dans les zones de ravitaillement. Une signalisation rappelant ces consignes devrait être affichée.

Chariots élévateurs et atmosphères explosives

Seuls des chariots élévateurs antidéflagrants sont appropriés pour une utilisation dans des zones où des atmosphères explosives peuvent se produire.

Les chariots élévateurs antidéflagrants devraient être vérifiés régulièrement, entretenus et maintenus par des ingénieurs formés, conformément aux prescriptions du fabricant.

Après un entretien ou une réparation, le chariot élévateur devrait être approuvé, par une personne compétente, comme répondant aux critères originaux de certification, avant d'être remis en service.

Pour plus d'information, contactez votre interlocuteur AIG habituel.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com

AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie – RCS Nanterre 838 136 463 – Adresse Postale : Tour CB21 – 16 place de l'Iris, 92040 Paris La Défense Cedex. Téléphone : +331.49.02.42.22 – Facsimile : +331.49.02.44.04.